

**Conseil des corporations de la
Couronne**

Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport du quatrième trimestre de 2002

This information is also available in English.
Please call (204) 949-5270

Conseil des corporations de la Couronne

*Rapport du quatrième trimestre
pour la période de trois mois ayant pris fin le
31 décembre 2002*

Table des matières	Page
Lettre d'accompagnement	
Rapport d'activités du Conseil	1
Rapports du Conseil	
Hydro-Manitoba	1
Société des alcools du Manitoba	5
Corporation manitobaine des loteries	7
Société Odyssées manitobaines ltée	11
Présentations au Conseil	12
Vue d'ensemble – Conseil des corporations de la Couronne	
États financiers	13
États financiers pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2002 (non vérifiés)	14

Le 25 mars 2003

Monsieur Gregory Selinger
Ministre responsable du
Conseil des corporations de la Couronne
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba)
R3C OV8

Monsieur le ministre,

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, le Conseil est tenu de publier un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport s'appliquant à la période de trois mois qui a pris fin le 31 décembre 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro
Président du conseil d'administration

Conseil des corporations de la Couronne *Rapport du quatrième trimestre de 2002*

Rapport d'activités du Conseil

Au cours du quatrième trimestre, la Société des alcools du Manitoba a fait une présentation au Conseil qui portait sur ses objectifs, ses stratégies et sa performance.

Rapports du Conseil

Le Conseil des corporations de la Couronne (ci-après appelé le « Conseil ») examine le mandat, les initiatives stratégiques, la gestion d'entreprise et la performance générale de toutes les corporations de la Couronne étant de son ressort. Au cours du quatrième trimestre, il a effectué des examens concernant Hydro-Manitoba, la Société des alcools du Manitoba, la Corporation manitobaine des loteries et la Société Odyssees manitobaines ltée.

Hydro-Manitoba

L'une des fonctions principales du Conseil est de faciliter, à l'égard de chacune des corporations de la Couronne qui sont de son ressort, l'établissement d'un mandat bien défini et d'un énoncé clair quant à leur objet. Les objectifs, les stratégies et les activités d'entreprise d'Hydro-Manitoba cadrent avec son but social, tel qu'il est interprété par le conseil d'administration et les cadres de la société. Hydro-Manitoba continue à connaître une performance générale solide et à progresser vers la réalisation de ses objectifs d'entreprise.

Conseil des corporations de la Couronne

Rapport du quatrième trimestre de 2002

Le conseil d'administration et les cadres d'Hydro-Manitoba ont apporté des améliorations au système de gestion d'entreprise, en prenant pour modèle diverses pratiques exemplaires. On notera en particulier l'ajout d'un rapport de divulgation à l'intention du ministre responsable dans le cadre d'un examen annuel. Il s'agit là d'une méthode de gestion bien distincte par rapport aux méthodes actuelles des corporations de la Couronne et nous considérons qu'elle constitue une pratique exemplaire.

Dans notre rapport de novembre 2001, nous notions une incertitude quant à savoir si le cadre de gestion et de responsabilité stipulé dans la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* s'appliquait également aux filiales créées ou acquises par Hydro-Manitoba. Cette incertitude s'étendait aussi au rôle et au mandat du conseil. Pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002, les états financiers annuels des filiales (à l'exception de Centra Gas et de Minell Pipelines) n'ont pas été vérifiés, pour des raisons de coûts. À la suite de notre examen, Hydro-Manitoba a accepté de revoir la nécessité de vérifier les états financiers de toutes ses filiales.

Hydro-Manitoba a en place des politiques et des lignes directrices adéquates sur le développement durable. La société achève la mise en place d'un système de gestion environnementale fondé sur des normes internationales. Les centrales électriques et les postes de conversion ont obtenu la certification ISO 14001. Hydro-Manitoba occupe un rôle clé dans le Plan d'action 2002 sur le changement climatique au Manitoba. La société contribue largement à la mise en œuvre de ce plan qui a été élaboré pour faire face au problème que pose le changement climatique. Le Conseil appuie les efforts

Conseil des corporations de la Couronne *Rapport du quatrième trimestre de 2002*

d'Hydro-Manitoba en vue d'employer une stratégie plus agressive relativement aux programmes de gestion axée sur la demande. L'un des plus grands défis d'Hydro-Manitoba en matière de programmes de gestion de la demande et de conservation de l'énergie est de surmonter les obstacles commerciaux qui existent dans la province. Dans le cadre d'une stratégie plus agressive, la société a engagé des experts-conseils pour effectuer une étude sur le potentiel de marché au Manitoba.

Au moment de notre examen, la Division des relations avec les Autochtones venait d'être créée et était en phase de démarrage. La division a pour objectifs la création d'emplois, la formation, le développement des affaires et la gestion des incidences défavorables sur la collectivité. Des lignes directrices et des programmes sont en place en vue de réaliser les objectifs.

La corporation de la Couronne semble en voie d'atteindre son objectif de faire en sorte que sa main-d'œuvre d'origine autochtone représente 10 % de sa main-d'œuvre globale d'ici 2005 et 33 % du personnel de ses installations nordiques. Actuellement, la main-d'œuvre autochtone représente 8,5 % de la main-d'œuvre globale et 29,8 % du personnel des installations nordiques.

Le partenariat qui existe entre Hydro-Manitoba et les peuples autochtones est sans précédent dans l'histoire de la corporation de la Couronne. Hydro-Manitoba et la nation crie Nisichawayasihk étudient actuellement l'aménagement de la centrale de Wuskwatim. Les deux parties ont signé une déclaration d'entente sommaire à caractère non obligatoire concernant divers aspects principaux du projet d'aménagement. Une étude environnementale sera effectuée en 2003 en vue de la

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

délivrance d'un permis pour les projets de production et de distribution d'électricité.

Il y a encore de nouveaux changements liés au marché étasunien de l'électricité. La *Federal Energy Regulatory Commission* a présenté un projet d'ordonnance proposant un modèle standard de marché de l'électricité. Hydro-Manitoba a fait savoir que le nouveau projet d'ordonnance constituait une révision radicale des règles régissant le commerce en gros de l'électricité. L'analyse du projet d'ordonnance et de ses incidences sur Hydro-Manitoba était en cours au moment de notre examen.

Les changements au sein de l'industrie ont également entraîné des changements considérables dans les activités et les marchés d'exportation d'Hydro-Manitoba. Par ailleurs, ce facteur important ajoute à la complexité croissante de la société d'État. Il est important de noter que la capacité d'adaptation d'Hydro-Manitoba à ces changements lui a permis de croître et de maintenir l'accès à ses marchés.

Conseil des corporations de la Couronne *Rapport du quatrième trimestre de 2002*

Société des alcools du Manitoba (SAM)

La SAM a terminé avec succès l'exercice 2001-2002, avec une performance financière solide et un bon progrès vers la réalisation de ses objectifs stratégiques. Un examen effectué un an après l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2001, des modifications apportées à la *Loi sur la réglementation des alcools* révèle que les changements ont été accueillis favorablement.

La SAM a déployé des efforts intenses pour mettre en œuvre le projet LINK (Linking Ideas and Networking Knowledge), un projet de solution globale de gestion des ressources, et pour donner suite à son tout premier sondage d'envergure sur la qualité de vie au travail, effectué à l'automne 2001.

La SAM a préparé la campagne de sensibilisation « Enceinte – Sans alcool ». La campagne est conforme à l'engagement du conseil d'administration d'exercer un rôle de leadership et d'appuyer l'éducation de la population au sujet de l'alcool. Jusqu'à présent, la réaction du secteur des soins de santé et du public a été positive.

La SAM a récemment remplacé son modèle de gestion par un nouveau règlement administratif conforme aux meilleures pratiques en matière de gestion.

Le mandat de la SAM est d'atteindre les objectifs établis dans la *Loi sur la réglementation des alcools*. La SAM exécute son mandat en visant des fins commerciales appropriées tout en cherchant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. Les membres du conseil d'administration de la SAM s'acquittent de leurs

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

fonctions de gestion d'entreprise et d'obligation redditionnelle avec la diligence requise.

Les méthodes de planification et les hypothèses de la SAM sont conformes à l'environnement commercial de la Société. La SAM continue d'orienter ses efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de son exploitation.

La SAM a mis au point un modèle de gestion du risque en 1996 et elle dispose de stratégies et de procédures appropriées pour reconnaître et réduire le risque lié à ses activités. Le conseil d'administration et la haute direction comprennent ces stratégies et les mettent en œuvre de façon efficace.

Les méthodes de réduction du risque de la SAM contribuent largement au rendement global de la Société. Une meilleure compréhension, à l'échelle de l'organisation, de la gestion et de la réduction du risque pourrait contribuer à l'amélioration du rendement général.

La SAM offre un service optimal qui est conforme à la politique générale du gouvernement. Elle dirige ses activités commerciales dans le respect des normes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Notre évaluation de la situation commerciale et de l'exploitation de la SAM demeure positive.

Depuis notre examen de novembre 2001, la SAM a pris les mesures nécessaires pour clarifier son mandat et ses politiques là où nous estimions que cela était indiqué. Dans la mise en œuvre du projet LINK, la SAM a recours aux meilleures pratiques en matière de gestion de projets et de gestion du changement. La SAM a

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

approuvé une stratégie de continuité des opérations qui sera mise en œuvre plus tard au cours de l'année 2003.

Corporation manitobaine des loteries (CML)

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par des efforts intenses afin de reconstituer ou de constituer une capacité, une aptitude et une infrastructure d'entreprise conformes aux meilleures pratiques. La CML a fréquemment fait appel à de l'aide externe dans le but d'assurer l'adoption ou la mise en œuvre des meilleures pratiques. L'utilisation des meilleures pratiques dans le cadre de plusieurs processus internes a été confirmée par des parties tierces indépendantes.

La CML est en phase de transition, passant d'une vue d'entreprise axée sur la planification des processus, l'analyse, l'évaluation et la validation, à des efforts orientés sur la mesure de la performance et la gestion des résultats espérés. La CML a terminé avec succès l'exercice 2001-2002, avec une performance financière solide qui a dépassé ses propres attentes et celles du gouvernement.

Au cours de l'année, la CML a adopté pour la conduite de ses activités un cadre de gestion conforme aux meilleures pratiques. Elle a mis sur pied deux nouvelles divisions, soit la Division de la sécurité de l'entreprise et la Division du développement de l'entreprise et des casinos des Premières nations.

La CML a mis en œuvre sa Politique relative à la pratique responsable du jeu et elle poursuit sa campagne de prise de conscience « Que cela reste un jeu ». Elle a engagé une agente chargée de la pratique responsable du jeu et, de concert avec la Fondation

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

manitobaine de lutte contre les dépendances, elle a élaboré trois niveaux d'un programme continu de sensibilisation aux problèmes liés aux jeux de hasard.

Le mandat de la CML est d'atteindre les objectifs établis dans la *Loi sur la Corporation manitobaine des loteries*. La CLM exécute son mandat en visant des fins commerciales appropriées tout en cherchant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. Les membres du conseil d'administration de la CML s'acquittent avec la diligence requise de leurs fonctions de gestion d'entreprise et d'obligation redditionnelle.

La CML continue à améliorer ses processus de contrôle et de planification stratégique, budgétaire et commerciale. Le processus de planification et les hypothèses de la CML sont appropriés dans son environnement commercial. La corporation de la Couronne continue d'orienter ses efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de ses activités.

Les investissements de la CML dans le domaine du jeu et dans les commodités des installations de jeu accordent à ses clients un divertissement qui inclut des activités de jeu ultramodernes, des spectacles sur scène et des restaurants. Avec l'appui entier des principaux intéressés et de ses partenaires commerciaux, la CML poursuit sa campagne publicitaire sur les casinos de Winnipeg visant à promouvoir son service de restauration. Les commentaires des clients et les sondages d'opinion indiquent que la Corporation a bonne réputation, et elle se sert de ces renseignements pour améliorer plus encore le divertissement qu'elle offre.

Conseil des corporations de la Couronne

Rapport du quatrième trimestre de 2002

La CML a terminé son programme annuel de redistribution des appareils de loterie vidéo en prenant en considération la sensibilité des principaux intéressés, et elle s'engage à intégrer des éléments favorisant la pratique responsable du jeu dans son réseau d'appareils de loterie vidéo. La CML a été la première organisation canadienne à introduire dans ses casinos la technologie des machines à sous sans pièces de monnaie (*ticket-in, ticket-out* ou *TITO*). Ces appareils comportent moins d'inconvénients pour les clients et permettent de diminuer le risque de blessures chez les employés en réduisant le besoin de manipuler des pièces de monnaie.

La CML travaille avec diligence à la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale relative à l'exploitation de casinos par des Premières nations. La Province a conclu des ententes-cadres globales et la CML a conclu une convention de gestion et de conduite avec deux Premières nations en vue de l'établissement de casinos. Le casino Aseneskak sur le territoire de la nation crie Opaskwayak, près du Pas, a ouvert ses portes le 15 février 2002. La CML continue de travailler avec les promoteurs du *Brokenhead River Casino Resort Incorporated*, situé au nord de Winnipeg.

La CML continue à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la culture d'entreprise de son personnel, la qualité de vie au travail et la communication avec ses employés. Elle prend également sur une base continue des mesures positives dans le but d'assurer une meilleure planification et de meilleures politiques en ce qui concerne les ressources humaines.

La CML a récemment rendu formel son modèle de gestion du risque et elle dispose de stratégies et de processus appropriés pour reconnaître et réduire le risque lié à ses activités. La Corporation a engagé de

Conseil des corporations de la Couronne *Rapport du quatrième trimestre de 2002*

l'aide externe dans le but d'assurer la pertinence de son modèle de gestion du risque. Le conseil d'administration et la haute direction comprennent les stratégies de réduction du risque et les mettent en œuvre de façon efficace.

Les méthodes de réduction du risque de la CML contribuent largement au rendement global de la Corporation. Une meilleure compréhension, à l'échelle de l'organisation, de la gestion et de la réduction du risque pourrait contribuer à l'amélioration du rendement général.

La CML offre un service optimal qui est conforme à la politique générale du gouvernement. Elle dirige ses activités commerciales dans le respect des normes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Notre évaluation de la situation commerciale et de l'exploitation de la CML demeure positive.

Depuis notre examen de novembre 2001, la SAM a pris les mesures nécessaires pour clarifier son mandat et ses politiques là où nous estimions que cela était indiqué. En décembre 2001, un comité a été mis sur pied visant à élaborer une politique du jeu globale pour la Province du Manitoba. En réponse à notre deuxième observation, la CML a créé un Comité de direction pour l'évaluation de la performance, chargé d'établir des indicateurs de rendement essentiels. Ces questions ne sont pas tout à fait résolues et des mesures à cet effet sont en cours.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

Société Odysées manitobaines Ltée (Odysées)

Odysées continue à consacrer des efforts pour régler des problèmes à long terme. De gros travaux de rénovation ont été terminés.

Le conseil d'administration a engagé un conseiller juridique et, avec l'aide du Conseil, a entrepris un examen de ses processus et de ses règlements administratifs en matière de gestion, en se conformant aux meilleures pratiques.

La Société Odysées manitobaines relève du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Les défis à long terme d'Odysées n'ont pas changé depuis notre dernier examen. L'endettement de la Société s'est aggravé en raison des fonds affectés au financement des rénovations nécessaires et de sa faible performance financière.

Plus tôt cette année, Odysées a mené une séance de planification stratégique. En attendant que la Province établisse pour elle une orientation stratégique et une politique à long terme, la Société continue d'orienter ses efforts vers l'amélioration de la gestion d'entreprise, des activités commerciales, du service à la clientèle et des ressources humaines.

Au fil du temps, Odysées a donné une interprétation différente à son mandat, en accord avec l'orientation du gouvernement. Le Conseil est convaincu qu'Odysées a défini l'objectif principal qui guidera ses activités à court terme. De nouveaux examens seront effectués une fois qu'une orientation stratégique à long terme aura été

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

établie. Les activités actuelles d'Odyssees sont conformes à l'interprétation présente de son mandat.

Le profil des risques d'Odyssees n'a pas changé depuis les examens précédents. Des rénovations de 1,2 million de dollars ont été effectuées, consistant à réparer et à moderniser le système d'égouts, à construire une usine d'eau en surface, à déplacer et à rénover la buanderie et un salon du personnel. De nouvelles rénovations constituent un risque de première importance, car attendre plus longtemps encore avant de moderniser les installations pourrait entraîner en bout de ligne des dépenses encore plus grandes. La situation financière d'Odyssees continue à se dégrader, ce qui constitue le deuxième plus grand risque.

Présentations au Conseil

Aucune nouvelle présentation n'a été faite au Conseil pendant la période visée par ce rapport, concernant des allégations ou des plaintes contre une corporation de la Couronne relevant du Conseil.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du quatrième trimestre de 2002

Vue d'ensemble des états financiers du Conseil des corporations de la Couronne

Pour la période d'un an qui a pris fin le
31 décembre 2002 (non vérifiés)

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne par l'imposition d'une cotisation allouée au prorata et déterminés en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les frais pour la période de 12 mois ont diminué de 213 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. La diminution est principalement attribuable au fait que les dépenses au chapitre des honoraires professionnels ont diminué de 200 000 \$ par rapport à l'année précédente, pendant laquelle deux examens spéciaux avaient nécessité le versement d'honoraires d'expertise.

L'amortissement du matériel informatique ayant pris fin en 2001, la dotation aux amortissements a diminué de 15 000 \$.

Balance Sheet
(unaudited)

	December 31	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Assets		
Current		
Cash	\$ 346	\$ 369
Accounts receivable	7	7
	<u>353</u>	<u>376</u>
Capital assets (note 2)	7	9
	<u>\$ 360</u>	<u>\$ 385</u>
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets		
Current		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 60	\$ 93
Levies received in advance	190	103
Due to Manitoba Crown corporations	50	147
	<u>300</u>	<u>343</u>
Retirement allowances and other benefits payable	53	33
	<u>353</u>	<u>376</u>
Reserve reflecting net investment in capital assets	7	9
	<u>\$ 360</u>	<u>\$ 385</u>

Statement of Income and Reserve
Reflecting Net Investment in Capital Assets
(unaudited)

	Year Ended December 31	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 645	\$ 828
Recoveries from corporations through direct charges	\$ -	\$ 12
Interest	4	16
	<u>649</u>	<u>856</u>
Expenses	<u>651</u>	<u>866</u>
Excess of expenses over income	\$ (2)	\$ (10)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	<u>9</u>	<u>19</u>
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 7</u>	<u>\$ 9</u>

Notes to Financial Statements
December 31, 2002

1. Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

2. Capital assets and depreciation policy

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	December 31	
	2002	2001
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$58
Computer equipment	56	56
	<u>\$114</u>	<u>\$114</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	52	50
Computer equipment	55	55
	<u>107</u>	<u>105</u>
Net Book Value	<u><u>\$7</u></u>	<u><u>\$9</u></u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

3. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.